

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes de la séance du 12 décembre 2022, la candidate apparaissant ci-dessous est admise sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Pneumologie

	NOM	PRENOM
1	LAADHAR	Houda

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 21 décembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice